



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE PIERRE-DE SAUREL

AVIS PUBLIC

Avis est donné par la soussignée, directrice des affaires juridiques et greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 13 mars 2024, le règlement numéro 374-24 établissant les règles de régie interne des comités régionaux de la MRC de Pierre-De Saurel. Ce règlement constitue une révision générale des dispositions en vigueur. Il abroge donc le règlement numéro 343-22 ainsi que toute autre disposition incompatible.

Le règlement numéro 374-24 est disponible, pour consultation, au siège social de la MRC, 50, rue du Fort, Sorel-Tracy, ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités membres de la MRC durant les heures d'ouverture. Il peut également être consulté sur le site Internet de la MRC au www.mrcpierredesaurel.com/documents/reglements.

Donné à Sorel-Tracy, ce 15^e jour du mois de mars 2024.

La directrice des affaires juridiques
et greffière,

M^e Jessica St-Pierre

